



(1) **Attestation d'examen CE de type**
(Traduction)

(2) Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles - **Directive 94/9/CE**



(3) Numéro de l'attestation CE de type

PTB 99 ATEX 1090 U

(4) Composante: Traversée pour fibres optiques type 57-91...-/....

(5) Demandeur: BARTEC Componenten und Systeme GmbH

(6) Adresse: D-97980 Bad Mergentheim

(7) Cet composante et ses variantes éventuelles acceptées est décrit dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités en annexe.

(8) Le Physikalisch-Technische Bundesanstalt, organisme notifié sous la référence 0102 conformément à l'article 9 de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection est conforme aux exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé pour la conception et la construction d'appareils et de systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, données dans l'annexe II de la directive.

Les vérifications et épreuves figurent dans notre rapport confidentiel PTB Ex 99-19146.

(9) Le respect des exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé est assuré par la conformité aux documents suivants:

EN 50014:1997

EN 50018:1994

(10) La lettre "U" placée en arrière du numéro du certificat indique que ce certificat ne doit pas être confondu avec un certificat prévu pour un instrument ou système de protection. Ce certificat de composant ne doit être utilisé que comme base pour la certification d'un instrument ou système de protection.

(11) Cette attestation d'examen CE de type concerne uniquement la conception et la construction de la composante spécifiée, conformément à la directive 94/9/CE. Des exigences supplémentaires de cette directive sont applicables pour la fabrication et la fourniture de la composante.

(12) Le marquage de la composante devra comporter, entre autres indications utiles, les mentions suivantes:



II 2 G EEx d II IM 2 EEx d I

Zertifizierungsstelle Explosionsschutz

Braunschweig, le 15 novembre 1999

Par ordre

Dr.-Ing. U. Klausmeyer
Regierungsdirektor



La fibre optique est à aménager à travers l'emplacement dangereux à l'extérieur du matériel sans point de coupure, elle est à poser de façon non détachable et à installer de telle sorte qu'elle soit suffisamment protégée contre tout endommagement mécanique.

Si la sortie des ondes se trouve à l'intérieur de l'emplacement dangereux, l'irradiance ou l'irradiation, en régime normal ou en cas d'incidents fréquents de service, ne doit pas dépasser 5 mW/mm^2 ou une puissance totale de 30 mW ou $0,5 \text{ mJ/mm}^2$ dans la fibre optique.

L'allocation des températures à la classe de température de la traversée pour fibres optiques doit se faire pendant l'examen de type du matériel électrique.

Le composant peut être employé tant en groupe I que groupe II étant donné que dans ce cas-ci les exigences des normes sont identiques.

La traversée de lignes est une unité structurale. L'assemblage reproductible et les conditions d'installation ont été documentés. Selon EN 50018, section 16.2 (13.4.4), un essai individuel d'après 16.1 avec l'enveloppe antidéflagrant ne doit pas être effectué.

(18) Exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé

Les essais effectués et leurs résultats positifs montrent que la traversée pour fibres optiques satisfait aux exigences de la Directive 94/9/CE et des normes spécifiées sur la feuille de couverture.

Zertifizierungsstelle Explosionsschutz

Braunschweig, le 15 novembre 1999

Par ordre


Dr.-Ing. U. Klaus Meyer
Regierungsdirektor

